

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 5 DECEMBRE 2013 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Jean-Sébastien LACROIX - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Annie BERTHET – Maurice VANDELLE – Fabien CHAVIN-GAZALIER - Béatrice CHAVETNOIR – Murielle BERTHET - Corine BOUVIER MARILLIER – Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND – Dominique AUZIAS

**Absents :** Danielle TISSOT (excusée) – Gilles BOURQUI (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD) – Sylvie TINGUELY (pouvoir à Béatrice CHAVETNOIR) - Régis BAILLY-SALINS (pouvoir à Fabien CHAVIN-GAZALIER) – Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE)

**Secrétaire de séance :** Jacques ROMAND

Le 5 décembre 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2013**
3. **Création d'un Relais d'Assistants Maternelles à Morez et signature d'une convention avec la ville de Morez**
4. **Renouvellement de la ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne**
5. **Rénovation de la Gendarmerie :**
  - avenant n°1 au lot 3 – Couverture Zinguerie (ent. ROYDOR)
  - avenant n° 1 au lot 4 – Menuiserie Aluminium (ent. GOYARD)
6. **Programmation de « spectacles vivants » : signature de la convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté**
7. **Liste des marchés signés par M. le Maire**
8. **Questions et informations diverses**
  - Situation sur la vente du N-2 du parking souterrain
  - Attribution du bal du 14 juillet 2014
  - Dossiers Communauté de communes de la Station des Rousses/Commune des Rousses :
    - Extension de la Maison Médicale
    - Chalet de la Pétanque

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- conventions de déneigement d'espaces privés
- échange OPH du Jura/Commune des Rousses
- convention avec la Commune de Bois d'Amont pour la reprise de congés d'un agent muté dans cette collectivité
- Convention avec la Commune d'ECHENEVEX pour la mise à disposition de personnel administratif

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'ajout de ces questions supplémentaires.

M. le Maire souhaite donner deux informations :

- l'article paru dans le quotidien régional : il a rencontré ce matin dans son cabinet le Docteur LECOINTRE avec Robert BONNEFOY adjoint au personnel. Cette entrevue a eu lieu dans un climat d'écoute et de dialogue, avec des moments intenses de forte émotion. Le médecin a accepté une entrevue lundi soir 9 décembre à 20H en mairie où les deux agents communaux s'expliqueront et présenteront leurs excuses. M. le Maire ose espérer une fin heureuse à cette situation qui n'aurait jamais dû voir le jour.

- La SARL MARCHANDISE a payé sa dette à la commune à la date du 31 octobre. Le changement d'affectation des locaux peut désormais se réaliser. Christophe MATHEZ ajoute que le projet du repreneur suit son cours et qu'il a bon espoir d'aboutir bientôt.

## **1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Jacques ROMAND secrétaire de séance.

## **2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2013**

Le Conseil Municipal doit approuver le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2013.

Béatrice CHAVETNOIR rappelle son intervention page 17, relative au recours de M. RABASA contre la commune. Elle indique qu'elle n'a pas précisé qu'il s'agissait des travaux de la RN5. M. le Maire et Jacques ROMAND ont supposé qu'il s'agissait de ces travaux, cependant, ils ne concernent pas la commune mais l'Etat.

Béatrice CHAVETNOIR remercie M. le Maire d'avoir envoyé un courrier de remerciements aux parents bénévoles qui ont participé à l'organisation de la soirée d'Halloween.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2013.

## **3 – Création d'un Relais d'Assistants Maternelles à Morez et signature d'une convention avec la ville de Morez**

M. le Maire fait part d'une réunion à la Mairie de Morez le 29 octobre 2013 à laquelle Christophe MATHEZ a participé concernant la mise en place d'un Relais d'Assistants Maternelles sur les territoires d'ARCADE et des autres communes du canton.

M. le Maire a ensuite invité les Assistants Maternelles des Rousses à une réunion le 18 novembre 2013 (10 présentes) où M. le Maire a présenté le projet afin de recueillir leur avis. Celui-ci est très favorable.

Christophe MATHEZ, rapporteur de la commission, rappelle qu'il n'y a pas de Relais d'Assistants Maternelles sur le Haut-Jura. Jusqu'à présent, les parents et les assistantes maternelles s'adressaient au relais de St-Claude. Mais depuis juillet 2012, cela n'est plus possible en raison de l'activité croissante de ce relais.

Un Relais d'Assistants Maternelles a pour objectifs :

- de répondre à un besoin repéré des assistantes maternelles et des familles sur le territoire
- d'organiser et mettre en relation offre et demande d'accueil de jeunes enfants
- d'inciter des éventuelles candidates à demander leur agrément et ainsi accroître la capacité d'accueil sur le territoire
- de créer une véritable dynamique territoriale autour de la petite enfance, en offrant une passerelle entre l'accueil individuel et collectif et en développant le partenariat avec tous les acteurs de la petite enfance
- de contribuer à rompre l'isolement professionnel des assistantes maternelles

Et pour missions :

- d'accueillir et informer les familles et les assistantes maternelles sur les droits et devoirs de chacun : prestations, législation, convention collective, statuts, démarche d'agrément
- d'accompagner la fonction employeur/employé (aide à la rédaction des contrats)
- d'offrir une écoute neutre et une médiation en cas de litige ou conflits éventuels
- d'informer les familles sur les différents modes de garde et les orienter au mieux selon leurs besoins.

La commune participe au financement de ce relais en fonction du nombre d'assistantes maternelles sur la commune : 3 418 € pour 22 assistantes maternelles à minima. Cette somme sera forcément plus conséquente car il y a des investissements prévus comme l'acquisition d'un véhicule.

Christophe MATHEZ ajoute que le budget prévisionnel s'élève à 54 000 € pour Morez avec les subventions de la CAF.

Dominique AUZIAS pense que les assistantes maternelles agréées sont obligatoirement suivies par un Relais.

Annie BERTHET rappelle que c'est le conseil général qui effectue un contrôle des agréments et non le RAM. Elle souhaite savoir quelles sont les communes qui ont adhéré. Christophe MATHEZ répond que les communes de Bellefontaine, La Mouille, Lézat, Prémanon, Bois d'Amont, Morbier et Longchaumois ont été consultées, mais il ne sait pas quelles sont celles qui ont déjà adhéré.

Murielle BERTHET est étonnée car la ville de Morez a déjà embauché une personne avant de savoir qui allait participer.

Christophe MATHEZ répond que la Communauté de communes ARCADE a déjà adhéré et Morez est en attente de la réponse des autres communes.

Arrivée de Jean-Sébastien LACROIX à 19h00.

M. le Maire a constaté que les assistantes maternelles sont venues nombreuses à la réunion organisée en mairie et étaient très intéressées. Les effectifs de la crèche sont complets et il n'y a pas assez de « nounous ». La création de ce relais est peut-être un moyen de susciter des vocations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au nouveau service de Relais d'Assistants Maternelles de Morez et autorise M. le Maire à signer la convention avec la ville de MOREZ qui fixe les règles de participations financières des communes adhérentes au Relais d'assistantes Maternelles.

#### **4 - Renouvellement de la ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne**

Par délibération du 8 novembre 2012, la commune a souscrit une ligne de trésorerie de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 12 mois. Cette ligne de trésorerie étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour financer les programmes d'investissement en cours (ZA André Lizon, Aménagement de la traversée de la RN5, ZA du Bois de l'Ours...)

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive sont les suivantes :

- Montant : 800 000 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : T4M + marge de 1,60%
- Commission d'engagement : 0,20%

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne et autorise M. le Maire à signer la convention de couverture de crédit d'un montant de 800 000 €.

#### **5 - Rénovation de la gendarmerie :**

a) Avenant n° 1 au lot 3 – Couverture Zinguerie (entreprise ROYDOR)

M. le Maire rappelle que le montant initial du marché concernant ce lot est de 20 296,61 € HT, soit 21 717,37 € TTC.

Des travaux complémentaires ont été demandés en cours de chantier : remplacement du zinc initialement prévu pour l'ensemble du lot par de l'inox pour un montant de 2 481,30 € TTC.

Ainsi, cet avenant porte le montant initial de ce marché à 24 198,67 € TTC.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ces travaux supplémentaires et autorise M. le Maire à signer cet avenant au nom de la Commune.

b) Avenant n° 1 au lot 4 – Menuiserie Aluminium (entreprise GOYARD)

M. le Maire rappelle que le montant initial du marché concernant ce lot est de 30 460,00 € HT, soit 32 592,20 € TTC.

Des travaux complémentaires ont été demandés en cours de chantier : pose de main courante sur l'accès PMR ainsi que l'escalier ; reprise des seuils des balcons suite à la pose de l'isolation extérieure pour un montant de 1 498,00 € TTC.

Des travaux en moins ont été décidés : suppression de 2 paires de volets au dernier étage pour un montant de 1 498,00 € TTC.

Ainsi, cet avenant ne modifie pas le montant initial de ce marché.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de ces travaux en plus et en moins et autorise M. le Maire à signer cet avenant au nom de la Commune.

## **6 - Programmation de « spectacles vivants » : signature de la convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté ayant pour objet d'organiser et gérer une programmation d'actions culturelles auprès des enfants des Rousses. Il passe la parole à Christophe MATHEZ qui présente le projet.

Pour la saison 2013/2014, Côté Cour proposera au moins un spectacle adapté à différents niveaux scolaires (maternelle, élémentaire), pour un total de 234 places.

Le montant de l'aide financière accordée par la Commune des Rousses est de 9€ par place de spectacle mise à disposition, soit 234 places x 9 € = 2 106 € pour l'année civile 2014 : total des élèves primaires et moyenne section + grande section école maternelle.

Les tarifs d'entrée au spectacle en séance scolaire sont fixés à 3.80 € par enfant pour les élèves dont les classes sont affiliées à la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté et 4.80 € par enfant pour les classes non affiliées (gratuité pour les accompagnateurs).

Cette convention est applicable pour la saison 2013/2014, soit de septembre 2013 à juin 2014.

Christophe MATHEZ précise que la commune ne finance pas le transport scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer au nom de la Commune.

## **7 - Liste des marchés signés par M. le Maire**

Cette liste est consultable en mairie.

Annie BERTHET indique que la taxe d'habitation du paquebot ne sera plus payée en 2014. Elle demande pourquoi l'appel de cotisation du comité départemental de tourisme n'est pas à la charge de la communauté de communes. M. le Maire répond que les communes doivent participer individuellement au comité départemental, mais la communauté de communes adhère aussi.

## **8 - Conventions de déneigement d'espaces privés :**

M. le Maire rappelle qu'une commune peut, au titre de l'article L 2331-2 du CGCT relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus, même sans qu'un texte de loi ou un règlement l'ait prévu.

Dans ce cadre, la commune des Rousses peut proposer pour la saison hivernale 2013/2014 la signature de conventions de déneigement de certains chemins de desserte avec des propriétaires, copropriétaires ou sociétés de la commune qui le demandent. Il est rappelé que le déneigement des particuliers reste facultatif pour la commune et qu'il n'est réalisé que dans la mesure où l'importance des chutes de neige permet aux chasse-neige communaux d'assurer en premier lieu le dégagement et donc la circulation sur les voies publiques.

Les tarifs du déneigement ont été délibérés lors de la réunion du 8 novembre 2012 pour les tarifs 2013 et du 7 novembre 2013 pour 2014, **tout quart d'heure entamé étant dû** :

**2013 :**

Type d'intervention	Coût horaire	Prix d'un passage
Etrave	133 €/H	33.25 €
Turbine latérale	176.50 €/H	44.12 €
Unimog 1650 + Turbo-fraise	257 €/H	64.25 €
Forfait salage	153 €/H	38.25 €

**2014 :**

Type d'intervention	Coût horaire	Prix d'un passage
Etrave	134 €/H	33.50 €
Turbine latérale	178 €/H	44.50 €
Unimog 1650 + Turbo-fraise	259.50 €/H	64.87 €
Forfait salage	154.50 €/H	38.62 €

Les propriétaires, copropriétaires ou sociétés de la commune concernés sont :

- la Maison Médicale représentée par M. Cyrille GARCIA pour le parking de la Maison Médicale ;
- M. et Mme Patrick CAVROY pour le Chemin du Bois dondon ;
- le Centre de Vacances de Chagny pour la Montée de Chagny – Les Landes ;
- la Commune de Prémanon pour le Chemin de la Chaille ;
- la copropriété « La Sapinière » représentées par Mme Anne PERROT pour le chemin d'accès à la copropriété La Sapinière
- le Golf du Rochat pour le chemin d'accès au restaurant + le parking ;
- CAR EL MA pour la route du Risoux jusqu'à la carrière ;
- la SAEM SOGESTAR pour la route du Risoux jusqu'au départ des pistes de ski de fond de la porte d'entrée de la Combe du Vert
- la Montée Félix Péclet

Maurice VANDELLE demande s'il est nécessaire d'établir une convention pour le déneigement de la maison médicale puisque c'est gratuit. M. le Maire répond qu'elle définit les conditions d'intervention et les responsabilités.

Maurice VANDELLE indique que la descente des Berthets à côté de l'ancienne fromagerie est déneigée également par la commune. M. le Maire propose que la Société Coopérative de la Fromagerie la cède à la commune pour régulariser la situation.

Christophe MATHEZ demande qui prend en charge les frais de déneigement du parking du Noirmont. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il doit être dans la Délégation de Service Public entre le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station et la SOGESTAR. M. le Maire ajoute que c'est le gestionnaire des pistes qui déneige les parkings de ski alpin.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces conventions au nom de la Commune.

**9 - Echange OPH du Jura Commune des Rousses :**

Afin que le notaire Me BAS puisse préparer l'acte d'échange entre la Commune des Rousses et l'OPH du Jura des parcelles cadastrées section E n° 1188 (cédée par la Commune) et E n° 1186 (cédée par l'OPH), le Conseil Municipal doit délibérer sur cet échange.

Jacques ROMAND rappelle que la commune a demandé à l'OPH de déplacer l'emprise du projet pour donner plus de largeur de voie pour l'aménagement de la traversée de la RN5.

L'OPH cède une superficie de 172 m<sup>2</sup> le long de la RN5 estimés à 5 000 €, la commune cède une superficie de 400 m<sup>2</sup> derrière la gendarmerie estimée à 30 000 €. Un nouveau contact sera pris auprès de l'OPH pour savoir ce dont ils ont exactement besoin.

Robert BONNEFOY propose que la commune garde un passage. M. le Maire pense que l'OPH n'a pas besoin de l'ensemble du terrain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de cet échange de terrain, les modalités financières seront déterminées après négociation.

### **10 - Convention avec la Commune de Bois d'Amont pour la reprise de congés d'un agent muté dans cette collectivité**

Robert BONNEFOY, adjoint au personnel, rappelle qu'un agent des services techniques a fait sa demande de mutation auprès de la Commune de Bois d'Amont à compter du 21 décembre 2013.

Pour permettre le solde des congés de cet agent, la Commune de Bois d'Amont s'engage à reprendre les 25 jours de congés 2013 non pris avant sa mutation du 21 décembre 2013.

La Commune des Rousses s'engage à verser à la Commune de Bois d'Amont une compensation financière de 1 879.80 € représentant le montant des congés 2013 de cet agent non pris à la date de sa mutation. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

### **11 - Convention avec la Commune d'ECHEDEVEX pour la mise à disposition de personnel administratif**

Suite au départ d'un agent au service administratif, M. le Maire et la Commission du Personnel ont procédé au recrutement d'une adjointe administratif.

Cette personne est actuellement employée par la Commune d'ECHEDEVEX et sa mutation doit intervenir au 15 janvier 2014 pour des raisons de nécessité du service de la Mairie d'ECHEDEVEX.

Cependant, en accord avec les deux Maires, cet agent peut être mis à disposition partiellement au secrétariat de Mairie (50%) du 15 décembre 2013 au 15 janvier 2014.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition au nom de la Commune avec la commune d'ECHEDEVEX.

### **8 - Questions et informations diverses**

#### Situation sur la vente du N-2 du parking souterrain

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 janvier 2012, le conseil municipal a décidé la vente à terme des 49 places de parking couvert du niveau N-2 du parking central à la SCI Les Gentianes. Le terme de cette vente a été fixé au 31 octobre 2012 et le prix de vente de l'emplacement de stationnement à 16 000 € TTC.

La vente a été consentie à la SCI Les Gentianes moyennant la somme de 591 705.69 € HT, soit 707 680.00 € TTC répartie ainsi :

- 18 emplacements de parking au prix unitaire de 11 760.00 € TTC, soit 211 680.00 € TTC
- 31 emplacements de parking au prix unitaire de 16 000.00 € TTC, soit 496 00.00 € TTC

Lors de la séance du 8 novembre 2012, le bilan des ventes était le suivant :

18 lots réservés pour un prix global de 220 900.00 € dont 11 vendus et payés pour un total de 127 700 €, au prix fixé par contrat lors de l'acquisition des appartements et 7 lots restent à signer, dont 1 sans engagement définitif et 2 lots seront mis en demeure par avocat.

Par ailleurs, une reconnaissance de dette de la SCI les Gentianes à la Commune des Rousses a été reçue par Maître Jacques LUCENET-PERCHE et signée en son étude le 29 février 2012, donnant en garantie des lots (bâtiment A lots n° 1, n° 8, N° 21 et n° 58 – bâtiment B : lot 203 et N° 207) dans l'ensemble immobilier « Résidence Les Gentianes » édifié sur les parcelles AC 348 et 542 lieudit « au village » d'une superficie totale de 14 a 54 ca.

M. le Maire avait alors fait part de la demande de M. André GALLAY représentant la SCI Les Gentianes d'obtenir un délai supplémentaire de la vente à terme car il n'avait pas obtenu de nouveau crédit pour acheter les lots invendus.

Le Conseil Municipal avait alors décidé que :

*« Considérant que ni les engagements de la SCI Les Gentianes lors de la signature de la promesse synallagmatique le 13 juin 2003 ni ceux de la vente à terme signée le 29 février 2012 n'ont été totalement respectés à ce jour puisque seulement 11 emplacements sont vendus et payés,*

*Considérant que cette opération conduit la commune à faire l'avance financière de l'opération pour la SCI Les Gentianes, obligeant la souscription d'une ligne de trésorerie qui engendre des intérêts bancaires pour le budget communal,*

*Considérant que cette affaire n'a que trop duré,  
Après en avoir délibéré,*

*DEMANDE à l'unanimité la mise en jeu des garanties conservées au profit de la commune par le biais du privilège du vendeur avec réserve de l'action résolutoire, complétée de l'affectation hypothécaire consentie par la SCI Les Gentianes.*

*AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à entreprendre toute action en résolution amiable ou judiciaire et à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire. »*

Aujourd'hui, M. le Maire avise le Conseil Municipal d'un nouveau courrier de M GALLAY informant la Commune que la Banque Cantonale de Genève est en train d'instruire son dossier de financement. Pour ce faire, elle doit missionner un expert qui doit évaluer le prix des parkings. Celui-ci est venu et M. le Maire aurait aimé être informé de sa visite. Si la capacité d'endettement de M. GALLAY est jugée suffisante par la BCGE, celle-ci est prête à lui accorder un prêt à hauteur de 50% du montant estimé par l'expert. Ce qui ne garantit pas si la banque le suit qu'il dispose du financement complémentaire.

Aujourd'hui, 8 garages ont été payés à la Commune, il en reste 41 à vendre. Le reste dû à la Commune est de 606 393.02 €. Le prix de vente fixé par la SCI Les Gentianes est de 20 000 € (16 800 € + frais de notaire).

Par ailleurs, au début de l'été 2013, Me LUCENET-PERCHE a renouvelé les garanties hypothécaires qui expiraient le 30 octobre 2013 afin de préserver les droits et actions de la Commune dans la mesure où la résolution de la vente n'a pas été prononcée. M. le Maire s'est d'ailleurs entretenu à ce sujet avec Me LUCENET-PERCHE qui lui a expliqué que la SCI est toujours propriétaire du bien et que s'il n'avait pas agi de la sorte, M. GALLAY aurait pu vendre les parkings à un tiers.

Me LUCENET-PERCHE indique que la Commune a deux options possibles :

- soit la commune prononce la résolution de la vente qui prend effet immédiatement et la Commune devient propriétaire des parkings du N-2 non vendus et du local commercial mis en garantie ; la Commune doit alors en faire son affaire pour les vendre ou les conserver ;
- soit la commune accepte la proposition de M GALLAY et procède à la vente auprès de la SCI Les Gentianes.

Par délibération du 8 novembre 2012, M. le Maire a délégué au Conseil Municipal pour agir dans l'un ou l'autre sens.

Christophe MATHEZ indique que cette situation le dépasse : il y a un an le conseil municipal a décidé qu'on récupérerait le bien et qu'on faisait jouer l'hypothèque. Pour lui, la commune n'a plus rien à faire avec M. Gallay et la SCI Les Gentianes et le notaire aurait dû solder ce dossier. La commune doit récupérer son bien et on n'a plus rien à faire avec ce monsieur.

Frédéric BOURLAND pense qu'il veut gagner du temps.

Christophe MATHEZ ne comprend pas pourquoi la décision du conseil municipal du 31 octobre 2012 n'a pas été respectée. M. le Maire indique que le notaire a préservé les droits et garanties de la commune pour que l'hypothèque soit toujours valable.

Christophe MATHEZ pense que le notaire aurait dû faire son travail en prononçant la résolution de la vente.

Annie BERTHET se demande si la commune est capable de vendre les parkings. Elle pense qu'on aurait dû porter l'affaire au tribunal.

M. le Maire a reçu un courrier ce jour même de M. GALLAY l'informant que la Banque Cantonale de Genève a missionné un expert. Mais, on peut faire le recours tout de suite.

Robert BONNEFOY indique que l'on peut temporiser tout de suite et attendre le rapport de l'expert. Annie BERTHET demande en quoi consiste l'expertise. M. le Maire précise que le banquier vient expertiser le bien pour avoir des garanties quant à l'octroi du prêt.

Annie BERTHET rappelle que cette affaire dure depuis 7 ans et que la commune attend toujours le paiement de 600 000 €

M. le Maire propose d'attendre jusqu'au 31 décembre 2013 le rapport de l'expert.

Frédéric BOURLAND rappelle que cela ne garantit pas d'avoir le reste du financement. Il propose d'informer la SCI Les Gentianes que s'il ne se passe rien d'ici la fin de l'année, le maire prononcera la résolution de la vente.

– Attribution du bal du 14 juillet 2014

M. le Maire fait part du courrier de l'Association des Skieurs Rousselands en date du 27 novembre 2013 qui sollicite l'organisation du bal du 14 juillet 2014.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique qu'actuellement il y a un joli feu d'artifice, puis le bal. Il propose d'organiser une animation sportive en fin d'après-midi et peut-être un repas champêtre au village.

M. le Maire pense que c'est une excellente initiative. Le conseil municipal y est favorable et remercie les skieurs rousselands de leur engagement.

– Dossiers Communauté de communes de la Station des Rousses/Commune des Rousses :

➤ Extension de la Maison Médicale

M. le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement proposé. Le projet est estimé à 500 000 € HT. La Communauté de Communes prévoit de financer les travaux de la manière suivante :

- subvention : 100 000 €
- fonds de concours de la commune des Rousses : 100 000 €
- emprunt : 300 000 €

Il y aurait eu un engagement oral quand la Communauté de Communes de la Station des Rousses a repris la maîtrise d'ouvrage (en 2008) de la maison médicale concernant des travaux de réseaux que la commune aurait dû prendre en charge.

Christophe MATHEZ pense que si la commune doit participer pour certains travaux, elle doit tenir ses engagements mais cette demande de participation n'a rien à voir. Il rappelle que la règle de participation des communes aux travaux de la communauté de communes concerne les travaux de plus de 1 000 000 €. Pour lui, la commune n'a pas à financer.

Annie BERTHET rappelle que la maison médicale appartient à des privés et à la Communauté de Communes, Elle se demande pourquoi on nous présente une extension de la maison médicale qui ne nous regarde pas financièrement.

M. le Maire répond que c'est la Communauté de communes qui prend la maîtrise d'ouvrage de cette opération et en encaissant les loyers, elle devrait faire une opération blanche et dans le projet il y a un déficit.



Frédéric BOURLAND propose d'augmenter les loyers pour couvrir le déficit.

Béatrice CHAVETNOIR demande à quoi va servir cette extension.

M. le Maire indique qu'un troisième médecin est prêt à s'installer aux Rousses.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que s'il y a une extension de services, il faut différencier la somme qu'on doit à la Communauté de Communes (50 000 €) et le montant qu'on nous demande pour l'extension.

M. le Maire n'est pas surpris qu'on nous demande une participation car nos populations sont sollicitées.

Béatrice CHAVETNOIR indique qu'on sollicite la commune pour participer aux frais d'extension, mais il faudrait que les médecins soient plus disponibles : c'est fermé le mercredi et il n'y a personne de garde le week-end. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que le Dr LANCON fait des gardes. Il pense que le monde médical évolue. D'ailleurs, certaines communes ont recruté un médecin, il ne faut pas en arriver là.

M. le Maire précise que l'extension prévoit un local de garde et une chambre pour les stagiaires.

Jean-Sébastien LACROIX rappelle que c'est une maison de santé.

Murielle BERTHET se demande si l'on doit se prononcer sur la base d'informations non écrites. M. le Maire répond que s'il y a des témoignages qui les confirment, on peut y accorder du crédit.

Sébastien BENOIT-GUYOD trouve compréhensible que sur un équipement comme ça, la commune amène les réseaux, mais il ne faut pas faire la confusion avec l'extension.

M. le Maire ajoute que le montant de la participation serait de 100 000 €, mais comprenant les 50 000 € dus oralement par la commune.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il faut marquer une volonté de notre part par rapport à ce projet d'extension.

Béatrice CHAVETNOIR pense que la commune a déjà pas mal donné.

Annie BERTHET est favorable pour l'extension de la maison médicale, mais trouve que la présentation du projet est discutable.

M. le Maire propose de reverser la taxe d'aménagement à la communauté de communes, maître d'ouvrage, et d'honorer l'engagement pris oralement de participer à 50 000 € correspondant à l'amenée des réseaux.

Le conseil municipal est favorable à l'extension de la maison médicale et affirme son engagement et sa volonté de voir ce projet aboutir.

➤ Loge à Ponnard et Chalet de la Pétanque

M. le Maire donne lecture du courrier du Président de la communauté de communes du 14 mai 2013.

Lors de la réunion du 7 mai, en présence du Maire, de Jean-Sébastien LACROIX, Robert BONNEFOY et de Christophe MATHEZ, il y avait eu accord sur un certain nombre de principes. Mais le compte rendu et la façon dont le dossier est présenté ne correspondent pas à ce qui a été dit : le fonds de concours a augmenté et on ne parle plus du transfert du chalet de la pétanque à la combe du vert.

Aujourd'hui, le chalet de la pétanque n'est plus transférable, le scénario ne tient plus.

En ce qui concerne la loge à Ponnard, la solution est réglementaire car le bâtiment n'est plus affecté. Il n'est donc plus mis à disposition et le bien doit revenir à la commune.

Pour Sébastien BENOIT-GUYOD, il faut défendre l'attractivité du site de l'Omnibus l'été et tout ce qui tourne autour du jardin de Rouxy.

Jean-Sébastien LACROIX pense que le local de la pétanque pourrait servir de salle hors sac en hiver. Il se demande par contre de ce qu'on va faire de la loge à Ponnard si la commune en a à nouveau la gestion.

Sébastien BENOIT-GUYOD trouve anormal qu'une collectivité laisse un bâtiment dans un état pareil tout l'été. Il se demande s'il ne serait pas préférable de le vendre.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a aucune commodité, ni accès. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que des personnes recherchent ce genre de bien. M. le Maire propose de consulter un notaire et les Domaines pour évaluer la Loge à Ponnard.

En ce qui concerne le chalet de la pétanque, Christophe MATHEZ suggère de trouver une solution d'investissement sur l'espace de l'Omnibus car le bâtiment actuel n'est pas adapté pour la SOGESTAR et le club de pétanque.

- Compte rendu d'un rapport du Conseil Général suite à la demande d'analyse de la vitesse automobile sur la route du Vivier :

Suite à des plaintes de riverains, M. le Maire a sollicité la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km heure et les services du conseil général ont procédé à une analyse des vitesses.

Cette analyse s'est effectuée sur une période d'une semaine du 16 au 23 septembre 2013.

Nombre total de véhicules	3041
Nombre de véhicules légers	2886
Nombre de poids lourds	28 (0.92 %)
Nombre de 2 roues	127
Moyenne journalière	434
Vitesse moyenne	64 km/h
Vitesse en dessous de laquelle roule 85 % des usagers	79 km/h
Vitesse maxi enregistrée	135 km/h
Nombre de véhicules entre 0-50 km/h	506
Nombre de véhicules entre 51-80 km/h	2139
Nombre de véhicules à + de 81 km/h	396
% du trafic au-dessus de 90 km/h	4.01 %
% du trafic au-dessus de 70 km/h	34.43 %
% du trafic au-dessus de 50 km/h	83.36 %

Jacques ROMAND rappelle qu'un tiers des automobilistes roulent à plus de 70 km/h. Toutefois, le conseil général n'envisage pas de prolonger la limitation de vitesse à 70 km/heure du chalet du lac jusqu'au hameau du Vivier. Il ne répond donc pas à notre demande.

Maurice VANDELLE pense que tout hameau traversé par une route devrait avoir la vitesse réduite.

Jean-Sébastien LACROIX demande s'il serait possible de couper les arbres le long de la RN5 à droite en montant à la Cure car cela bouche le paysage.

- Animations et promotion de la commune : Christophe MATHEZ informe le conseil municipal des

animations pendant les vacances de Noël : le 24 décembre défilé du Père Noël organisé par la SEAM SOGESTAR. Il sollicite les élus pour la distribution de vin chaud à partir de 16H30 devant la mairie. Le 27 décembre, un spectacle de magie gratuit sera donné à la salle des fêtes de la Doye à 15h. Les flyers seront distribués à la Doye par le comité des fêtes en même temps que l'agenda. La commune participe à une opération du journal Le Progrès, avec une double page sur le village et son historique. Le journal sera distribué à toute la population.

- Béatrice CHAVETNOIR informe le conseil municipal que des membres du conseil d'administration du collège des Rousses ont demandé quelle était l'implication de la commune dans l'implantation et la construction de l'abri bus car rien n'est clair. Christophe MATHEZ indique que c'est de la compétence du conseil général. M. le Maire rappelle que le conseil municipal n'a rien décidé. Béatrice CHAVETNOIR fait part aussi de l'amalgame concernant le sens de circulation qui a été décidé sans l'accord du collège.

Christophe MATHEZ répond qu'en ce qui concerne le plan de circulation, il ne faut pas y greffer l'abri bus, les garages du personnel environnant qui ne sont pas de notre ressort et qui ne font pas partie du plan de circulation. Le Principal du collège n'était pas là quand le sens unique a été décidé et c'est le pouvoir de police du Maire de mettre en sécurité les collégiens et le personnel. Tout n'est pas parfait et il y aura toujours des mécontents. M. le Maire rappelle que l'on doit privilégier la sécurité des collégiens au détriment du confort des parents.

- Sébastien BENOIT-GUYOD informe le conseil que le renouvellement de la Délégation de Service Publique pour le ski nordique est en bonne voie. La SAEM SOGESTAR a répondu avec un dossier de qualité, répondant pleinement au cahier des charges écrit par la Communauté de Communes. On peut espérer que cette nouvelle D.S.P. soit signée à la mi-janvier pour une durée de 10 ans car la DSP actuelle se termine le 31 janvier 2014.
- M. le Maire rappelle que le challenge Jean-Marc BRAUD aura lieu le 22 décembre.
- Un concert est organisé le 29 décembre à l'église et la chorale ira chanter en fin d'après-midi au Foyer Logement
- Les vœux du Maire auront lieu le 3 janvier 2014 à 18h30 à l'Omnibus
- Le Commissaire enquêteur a remis son rapport sur la révision du PLU.
- Le conseil municipal envoie une carte de sympathie et d'amitiés à Danielle TISSOT et Bernard DAVID.

Séance levée à 20h42  
Le Secrétaire de séance,



Jacques ROMAND

Le Maire,



Bernard MAMET



